



## ANNEXE 4

### SASEL TENNIS Règlement Intérieur

**SASEL TENNIS est la section tennis gérée par la SASEL (Société Aygulfoise de Sports et Loisirs) située 278 Avenue Théophile Gautier, 83370 Saint-Aygulf. (l'accès aux courts est 356 Avenue Théophile Gautier)**

1. SASEL TENNIS est ouvert 7 jours sur 7 de **08h00 à 20h00**. Les courts étant près d'appartements occupés il est impératif de respecter le voisinage. Le créneau réservé doit être impérativement respecté.
2. Tout joueur doit s'inscrire à la SASEL, fournir une photo d'identité et signer une attestation sur l'honneur d'aptitude physique.
3. Tout joueur doit être à jour de sa cotisation pour accéder à un court.
4. Les personnes extérieures jouant avec un adhérent doivent régler le tarif d'invité **AVANT** de jouer. Le tarif invité est compté **par heure et par invité**. Dans ce cas, c'est à l'adhérent qu'incombe la responsabilité de ce règlement. Les visiteurs/vacanciers peuvent louer un court aux tarifs et conditions en vigueur.
5. Attention: le code d'accès remis à la réservation est nominatif et ne doit en aucun cas être prêté à un tiers sous peine d'exclusion de l'adhérent.
6. Une tenue correcte est exigée sur les terrains de SASEL TENNIS.
7. Les chaussures de tennis sont obligatoires pour pénétrer sur les courts.
8. Il est interdit de fumer ou de vapoter sur les terrains de tennis.
9. Les chiens et autres animaux sont interdits dans l'enceinte des courts.
10. Il est interdit aux parents de laisser les enfants de moins de 14ans sans surveillance sur les courts. Les parents sont responsables du comportement de leurs enfants.
11. Toute autre activité que le tennis est interdite sur les courts.
12. Les diverses installations doivent être respectées. Il est demandé une attention particulière à la propreté des courts. Boîtes, bouteilles compactées, papiers, etc. doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.
13. Toute personne occasionnant volontairement des dégâts au matériel appartenant à SASEL TENNIS se verra dans l'obligation de régler le montant des réparations à réception de la facture sous peine de poursuites judiciaires. Pour les mineurs, la facture sera adressée aux parents.
14. La SASEL décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts et les espaces environnants.
15. Le présent règlement pourra être appliqué par les membres du Conseil d'Administration de la SASEL. Tout manquement au présent règlement pourra donner lieu à des sanctions décidées en Conseil d'Administration.
16. L'adhésion à SASEL TENNIS entraîne l'acceptation de toutes les clauses du présent règlement.

### Réservations

Pour réserver un court:

- par téléphone à la SASEL **04 94 97 40 06** (Lundi à Vendredi 09h00 à 12h00) ou par internet sur le site "**ballejaune.com/club/saseltennis**" avec son identifiant d'adhérent.
- Inscrire deux noms par tranche horaire pas plus de quatre jours à l'avance.